

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

3133



CRIPPAV



MANDAT DE PROTECTION FUTURE



PROCURATION BANCAIRE



HABILITATION FAMILIALE



MESURE DE PROTECTION JUDICIAIRE



HOSPITALISATION SANS CONSENTEMENT



SIGNALEMENT AU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Principe

Victime ou témoin de maltraitements envers une personne adulte vulnérable, âgée, en situation de handicap ou de précarité ?

Depuis le 1^{er} mars 2026, le numéro national dédié à la lutte contre les maltraitements est le 3133, **plateforme d'écoute** avec un numéro d'appel unique (numéro gratuit).

Sa mission est de répondre aux alertes sur des situations de maltraitance possibles, et d'accompagner vers les professionnels, services et institutions légitimes et compétents, pour faire cesser les situations de maltraitance. Celle-ci contribue à la prévention des maltraitements et à leur détection précoce par les professionnels et les proches aidants, notamment par l'information, la sensibilisation et la formation. Elle participe au développement d'une politique publique de lutte contre les maltraitements.

Démarche

La plateforme assure une écoute de tous les appels : victimes, proches, témoins ou professionnels, pour les accueillir, les soutenir et les comprendre, de façon bienveillante, au besoin sous couvert d'anonymat. Mais elle permet aussi d'accompagner les appelants dans leurs démarches, les informer des possibilités et des enjeux pour eux, les conseiller et leur apporter un soutien.

Les écoutants s'appuient à chaque étape sur des principes éthiques : bienveillance et neutralité vis-à-vis de l'appelant, respect de la confidentialité, pluralisme et diversité professionnelle des écoutes et de l'accompagnement, prévention de tout conflit d'intérêt, éviter tout contact direct (autre que téléphonique) avec les appelants en sollicitant les acteurs pertinents de leur proximité.

La maltraitance peut prendre plusieurs formes : violences physiques, sexuelles, psychologiques, matérielles, financières, défaut de soins, négligences, discriminations, privation ou restriction des droits. La maltraitance existe à domicile comme en établissement.

Ouverture de la plateforme du lundi au dimanche de 9H à 20H.



01 85 23 00 50

Retrouvez l'ensemble des
fiches pratiques sur notre
site internet

www.clicnordestessonne.fr